

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2015

Présents : Marie-Pierre BAROUX, Olivier BERTHET, Xavier BRUNETIERE, Catherine CHAMONARD, Valérie DANGUIN, Andrée GAUTHIER, Pascal FAYOLLE, Fabrice LONGEFAY, Nathalie MAIRE, Yves MATHIEU, Laurent METGE-TOPPIN, Martine MORION, Martin TRESCA.

Excusés : Anne Sophie Trujillo-Gauchez, Emeric Forestier
Emeric Forestier a donné un pouvoir à Fabrice Longefay

Secrétaire de séance : Andrée Gauthier

Approbation à l'unanimité du compte rendu du 11 décembre 2014

1. **Déclaration d'intention d'aliéner :**

   Aucune déclaration d'intention d'aliéner

2. **Amendes de police : acceptation de la subvention relative aux amendes de police et engagement de la dépense**
   Le Conseil Général a octroyé à la commune la somme de 3 724 € pour l'achat et la pose de trois radars pédagogiques. Cette somme a été versée à la commune.
   Trois dossiers avaient été proposés pour la mise en place de radars pédagogiques :
   - Entrée nord avant l'école maternelle
   - Entrée ouest Rue Pierre Montet
   - Entrée Est avant la Résidence Courajod

   Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la subvention versée par le Conseil Général et s'engage à réaliser les travaux

3. **Retrait du Syder de la commune de Givors**
   Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu du SYDER indiquant que la commune de Givors souhaite se retirer du syndicat. Pour se faire et conformément à l'article L.5211-19 du code général des collectivités territoriales, chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le retrait envisagé.
   Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le retrait de la commune de Givors du SYDER.

4. **Proposition de deux élus pour siéger auprès du nouveau Syndicat des Eaux du Centre Beaujolais**
   Monsieur le Maire informe que le Conseil Communautaire dans sa séance du 30 septembre 2014 a demandé son adhésion au Syndicat Intercommunal des Eaux du Centre Beaujolais pour les communes de Blacé, Saint Julien, Montmelas, Saint Georges de Reneins, Saint Cyr le Chatoux, Saint Etienne des Oullières, Salles-Arbuissonnas, Vaux, Le Perréon et une partie des communes d'Arnas et Rivolet.
   Selon les projets de statuts, le futur comité syndical sera composé de 17 membres titulaires dont 11 représentants de la CABVS et de 17 membres suppléants dont 11 représentants de la CABVS.

La CABVS indique que 22 représentants de la CABVS titulaires et suppléants seront nommés au nouveau syndicat mixte des Eaux du Centre Beaujolais par chaque commune membre de l'ex SIECB (Syndicat Intercommunal des Eaux du Centre Beaujolais) parmi ses conseillers communautaires ou municipaux.
Le conseil municipal propose à l'unanimité :
Catherine Chamonard, titulaire et Laurent Metge-Toppin, suppléant

5. **Signature d'une convention avec le centre de gestion du Rhône pour des prestations d'intérim et portage salarial**
   Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale dont la commune est adhérente propose à toutes les communes la signature d'une convention gratuite et sans engagement pour avoir accès au service intérim. En cas de besoin sur une longue durée (maladie, maternité…), le service intérim proposera à la commune des intérimaires. Ce service est valable pour tous les postes (ATSEM, adjoints techniques, adjoints d'animation….).
   Le Conseil, à l'unanimité autorise le Maire à signer cette convention.

6. **Retrait de la délibération du 22 avril 2014 et prise d'une nouvelle délibération pour autoriser le maire à signer l'acte avec la société SCI NEGOCIS pour le lot n°1 de la zone d'activités avec faculté de substitution au profit de toute personne morale.**
   Yves MATHIEU rappelle la délibération prise le 22/04 par le Conseil Municipal qui permettait la vente du lot n°1 à Monsieur Muzaffer AKGUN. Finalement celui-ci achètera le lot n° 1 avec la SCI NEGOCIS. L'étude notariale GROSJEAN-HYVERNAT demande également de prévoir une faculté de substitution au profit de toute personne morale.
   Le conseil municipal accepte à l'unanimité la prise d'une nouvelle délibération.

7. **Retrait de la délibération du 22 avril 2014 et prise d'une nouvelle délibération pour autoriser le maire à signer l'acte avec la SARL Financière de l'horloge pour le lot n°8 de la zone d'activités avec faculté de substitution au profit de toute personne morale.**
   Yves MATHIEU rappelle la délibération prise le 22/04 par le Conseil Municipal qui permettait la vente du lot n°8 à la société GETNOW. Finalement celle-ci achètera le lot n° 8 avec la SARL Financière de l'horloge. L'étude notariale GROSJEAN-HYVERNAT demande également de prévoir une faculté de substitution au profit de toute personne morale.
   Le conseil municipal accepte à l'unanimité la prise d'une nouvelle délibération.

8. **Modification de certaines commissions communales suite au décès de Monsieur Pierre Hyvernat et à l'arrivée au conseil municipal de Monsieur Martin Tresca**
   Monsieur Martin Tresca souhaite intégrer la commission « urbanisme voirie érosion travaux ». Le conseil municipal accepte à l'unanimité. Cette commission dont le vice-président est Xavier Brunetière, adjoint délégué est composée des membres suivants : Martine Morion, Fabrice Longefay, Valérie Danguin, Pascal Fayolle, Olivier Berthet, Andrée Gauthier et Martin Tresca.

Informations :

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, un compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal concernant sa délégation pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services inférieurs à 90 000 € HT est remis à l'ensemble des membres du conseil. Il récapitule les dépenses de plus de 300 € payées durant le deuxième semestre 2014.

Andrée Gauthier, conseillère communautaire remet à chaque conseiller municipal des dossiers concernant les attributions de compensation aux communes suite aux divers transferts de compétences à la CAVBS. Elle invite les élus à en prendre connaissance et informe qu'une réunion animée par Monsieur Pascal Roméas, directeur financier de l'agglo est organisée avec les communes de Salles-Arbuissonnas et Saint Julien à la mairie de Blacé, le mardi 20 janvier 2015 à 19h. Celui-ci présentera les dossiers et répondra aux questions éventuelles. Ces deux dossiers feront l'objet d'une délibération au prochain conseil municipal et seront ensuite approuvés par le conseil communautaire.

Yves Mathieu, Maire remet un dossier élaboré par la chambre d'agriculture du Rhône sur le vignoble Beaujolais. L'ensemble du conseil manifeste son intérêt sur le contenu du dossier faisant état de la situation actuelle.

QUESTIONS DIVERSES *:*

Fêtes et cérémonies : La municipalité souhaite uniformiser les tarifs pour l'achat des vins en bouteille aux viticulteurs de la commune. Il sera proposé un tarif unique de 5.50 € la bouteille de vin blanc ou rouge et 7 € la bouteille de crémant ou pétillant.

Valérie Danguin propose qu'un mode d'emploi du matériel de la cuisine de la salle des fêtes et de l'éclairage soit rédigé et affiché pour les utilisateurs de la salle des fêtes. Elle indique également qu'un volet présente des difficultés pour être fermé. Le problème sera résolu. Elle évoque ensuite des dysfonctionnements liés au matériel de voirie.

Martine Morion rappelle que le concours de taille a lieu cette année à Blacé, le 14 mars 2015. 80 concurrents sont attendus.

Déclaration des élus de Blacé suite aux attentats des 7 et 9 janvier 2015
Un texte proposé par Anne-Sophie Trujillo-Gauchez a été lu au conseil municipal. Ce texte qui a fait l'objet d'un échange entre les membres du conseil est annexé au présent compte rendu.

La séance est levée 22h00

Déclaration des élus de Blacé suite aux attentats des 7 et 9 janvier 2015.

L'assassinat prémédité des journalistes de Charlie Hebdo, des policiers qui les protégeaient et de personnes présentes dans l'immeuble attaqué, est une atteinte non seulement à la liberté d'expression, mais aussi aux fondements mêmes de notre société humaine, atteinte aux libertés de chacun. En assassinant des innocents, les auteurs de ces actes ignobles, perpétrés sur le terreau de l'extrémisme, ont voulu poursuivre la déstabilisation de notre démocratie, nous diviser. Mais ces assassins de la liberté ont perdu, provoquant à travers tout le pays, et même au delà, un gigantesque et salutaire sentiment de fraternité.
Il reste encore du chemin à faire, collectivement et individuellement, pour que la Déclaration des Droits de l'Homme trouve son sens dans chacun d'entre nous. Il nous faut combattre les amalgames qui conduisent inévitablement aux vengeances aveugles et actes imbéciles. Il nous faut réapprendre à aborder tous les sujets, avec bienveillance, sans tabou. La liberté d'expression est un droit, tout citoyen du monde, d'Europe, de France, de Blacé est libre d'exprimer son opinion. Tous les humains ont droit de croire, de dire et d'exprimer leurs différences.

Nous, élus de la République, s'exprimant aussi en tant que citoyens, souhaitons affirmer haut et fort notre profond attachement au vivre ensemble et le refus de toutes les haines, violences, racismes, discriminations et stigmatisations. Plus que jamais, collectivement et individuellement, nous devons faire vivre les valeurs de la République : la liberté d'expression, la laïcité, la fraternité, le vivre-ensemble dans notre Société. Nous sommes et serons unis pour faire comprendre à tous ceux qui véhiculent la violence, la xénophobie, l'intolérance, la haine, que nous ne nous laisserons pas emporter par la peur, le repli sur soi-même. Ce n'est pas en enlevant la vie mais au contraire en la protégeant, en respectant les autres et nos valeurs fondamentales, que triomphera notre démocratie.

Blacé, le 15 janvier 2015